



Collecte de Films Agricoles Usagés Elevage

du 8 au 9 décembre 2010



Première collecte des plastiques d'ensilage et d'enrubannage prise en charge par la filière AIVALOR

Organisation de la collecte

Vous êtes convié à **ramener gratuitement vos plastiques d'ensilage et d'enrubannage** auprès de votre fournisseur du 8 au 9 décembre (voir les sites sur la carte ci-dessous).

Les films d'enrubannage et les bâches d'ensilage sont collectés séparément car

leur mode de recyclage n'est pas identique. Vous devez donc trier vos plastiques avant la collecte, sous peine de refus de collecte.

Le financement est assuré par les firmes produisant les plastiques et adhérentes à la filière Aivalor.

Attestations

Lors de la collecte, **une attestation de remise des FAU (Films Agricoles Usagés)** vous sera délivrée.

Cette attestation est indispensable pour justifier la prise en charge de vos déchets dans une filière de retraitement reconnue.

Quels emballages pouvez-vous ramener ?

Types d'emballages	Les bâches d'ensilage	Les films d'enrubannage
		
Conditions de reprise	Après utilisation, les films sont coupés en deux et balayés. Une fois séchés, ils sont pliés et roulés pour être stockés en vue de la collecte	Après destruction de la balle, le film est séparé au maximum des déchets organiques, roulé ou mis en sac transluide de 500L et stocké.
Conditionnement	Vrac ou balles	Vrac, Mis en sachets de 500L ou balles
Taux de souillure	Inférieur à 20%	Inférieur à 15%
Contaminants	La présence de toute autre matière ou produit que le plastique d'ensilage sera considérée comme contaminant et entraînera un refus de prise en charge de votre lot.	La présence de toute autre matière ou produit que les films d'enrubannage sera considérée comme contaminant et entraînera un refus de prise en charge de votre lot.

Localisation des sites de collecte



Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

la Chambre d'Agriculture du Gers

Services Techniques

Alexandre SANSONNETTE

Tél : 05.62.61.77.13

ou ca32@gers.chambagri.fr